



SAISON 2024 - 2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Ne peuvent être considérées "INSCRITE" seules les personnes dont la fiche Sportigo est complète. (adhésion, certificat médical, autorisation parentale, règlement intérieur du club).
- Un certificat médical doit être établi pour chacune des disciplines choisies. Si vous devez participer à une ou plusieurs compétitions, le certificat médical doit obligatoirement faire mention "en compétition" en plus du/des nom(s) de(s) discipline(s) choisie(s).
- L'accès aux cours se fait sur réservation via l'application Sportigo. Les réservations sont disponibles jusqu'à 2h avant le cours. Les annulations sont disponibles jusqu'à 3h avant le cours.
- Si moins de 4 personnes ont réservé le cours, celui-ci se verra annulé et vous serez avisés par e-mail.
- Il est strictement interdit de monter sur le tapis avec des chaussures provenant de l'extérieur, même de sport.
- La priorité est donnée en accès pieds nus sur le tapis pour pratiquer les disciplines. Ne sont autorisées sur le tapis que les chaussures de luttas chaussées à l'intérieur
- L'accès aux toilettes et aux vestiaires est rigoureusement interdit pendant les séances sauf autorisation de l'entraîneur, et ce uniquement avec des chaussures prévues à cet effet.
- Éteindre lumières et robinet après utilisation.
- Il est interdit de porter des bijoux sur le tapis et toutes choses pouvant blesser ou endommager.
- Il est demandé aux participants de chaque cours de contribuer au rangement des tapis et accessoires utilisés pendant la séance, avant que le prochain cours commence.
- Chaque usager se doit de venir avec son matériel ainsi que sa tenue appropriée.
- Seuls sont autorisés les shorts de combat et des lycra/rashguard manches courtes ou longues.
- L'hygiène corporelle doit être irréprochable (ongles coupés, tenue vestimentaire propre, barbe modérée,)
- Les téléphones portables ne doivent en aucun cas perturber le cours.
- Aucun propos ou signes religieux et politiques ne sera toléré à l'intérieur du club.
- Le club ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols ou disparitions divers.
- Les enfants mineurs ne sont pas autorisés à sortir de la salle après les entraînements sauf autorisation parentale.
- L'élève voulant continuer à suivre cet enseignement s'engage à ne pas utiliser son savoir dans le but de nuire à autrui.81:81
- Quiconque, par son comportement ou ses propos, manque de respect envers les entraîneurs et ses partenaires, ne respecte pas la discipline, se verra exclu du cours pouvant aller jusqu'à la radiation définitive du club sans recours.

NOUS RAPPELONS À TOUS QUE LA PRATIQUE DES ARTS MARTIAUX DOIT SE FAIRE DANS UN ESPRIT OÙ LE RESPECT DE L'AUTRE EST LA PREMIÈRE RÈGLE À APPLIQUER, OUTRE L'APPRENTISSAGE D'UNE TECHNIQUE, LES ARTS MARTIAUX SONT UNE ÉCOLE D'HUMILITÉ, DE PERSÉVÉRANCE ET DE MAÎTRISE DE SOI.

DROIT À L'IMAGE

J'autorise Je n'autorise pas

GPSports à diffuser ou laisser diffuser en vue de publication, sous quelque forme que ce soit, notamment à des fins de communication institutionnelle, à représenter - exposer - projeter les photographies ou les vidéos de l'adhérent, réalisées pour la publicité ou le développement de l'activité et ce, en renonçant à ses droits à l'image. Cette autorisation exclut toute autre utilisation notamment dans un but commercial.

Je soussigné(e) _____

(pour les mineurs : représentant légal de) _____

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Fait à _____

Le _____

Signature